

Partenariat Euro-Méditerranéen

Programme MEDA

La conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des Affaires Étrangères qui s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, a marqué le début du Partenariat Euro-Méditerranéen (le processus de Barcelone), cadre élargi des relations politiques, économiques et sociales entre les 15 États Membres de l'Union Européenne et les 12 Partenaires de la Méditerranée du Sud (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie, Turquie).

Initiative originale et ambitieuse, le processus de Barcelone pose les fondations de nouvelles relations régionales et constitue un tournant dans les relations euro-méditerranéennes. Dans la Déclaration de Barcelone, les 27 Partenaires euro-méditerranéens définissent les trois principaux objectifs du partenariat:

- La définition d'un espace commun de paix et de stabilité par l'intermédiaire du renforcement du dialogue politique et de sécurité (volet Partenariat politique et de sécurité);
- La construction d'une zone de prospérité partagée par l'intermédiaire d'un partenariat économique et financier et par l'instauration progressive d'une zone de libre-échange (volet Partenariat économique et financier);
- Le rapprochement entre les peuples par l'intermédiaire d'un partenariat social, culturel et humain visant à encourager la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles (volet Partenariat social, culturel et humain).

Le Partenariat Euro-Méditerranéen s'articule autour de deux dimensions complémentaires:

• Dimension bilatérale. L'Union européenne entreprend de manière bilatérale un certain nombre d'activités avec chaque pays. Les plus importantes sont les accords d'association euro-méditerranéens que l'Union négocie individuellement avec les Partenaires méditerranéens. Ces accords prennent en compte les principes généraux qui gouvernent les nouvelles relations euro-méditerranéennes bien qu'ils puissent contenir des caractéristiques propres aux relations entre l'Union européenne et le Partenaire méditerranéen concerné.

• Dimension régionale. Le dialogue régional - l'un des aspects les plus novateurs du partenariat - couvre à la fois les domaines politique, économique et culturel (coopération régionale). L'impact stratégique de la coopération régionale est considérable car elle traite de problèmes communs à de nombreux Partenaires méditerranéens tout en mettant l'accent sur les complémentarités nationales.

La dimension multilatérale appuie et complète les actions bilatérales et le dialogue inclus dans les accords d'association.

Le programme MEDA existant est devenu le principal instrument financier du partenariat euro-méditerranéen. Entre 1995 et 2001, MEDA a engagé plus de 5.071 milliards d'euros en programmes de coopération, projets et autres activités d'appui. Le

renforcement de l'activité régionale s'est également traduit par une augmentation budgétaire. En 2001, 228,3 millions d'euros ont été engagés dans des activités régionales, contre 159,8 millions d'euros en 2000. L'autre principale source de financement est la Banque Européenne d'Investissement, qui, depuis 1995, a prêté 7.424 milliards d'euros pour le développement d'activités chez les partenaires euro-méditerranéens.

Le Comité euro-méditerranéen pour le processus de Barcelone, composé de représentants de l'Union Européenne et des Partenaires Méditerranéens, se réunit en moyenne tous les deux ou trois mois afin d'assurer l'orientation générale du programme de coopération établi. La Commission Européenne prépare la totalité du travail de partenariat et en assure le suivi. A l'intérieur de ce cadre, deux réunions Ministérielles et cinq réunions d'Experts se tiennent en moyenne tous les six mois.

Depuis la conférence de Barcelone de 1995, 5 autres conférences euro-méditerranéennes des Ministres des Affaires étrangères se sont tenues à Malte en avril 1997, à Stuttgart en avril 1999, à Marseille en novembre 2000, à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2001 et à Valence, sous la présidence espagnole, les 22 et 23 avril 2002. De plus, des réunions officieuses des ministres des Affaires étrangères ont eu lieu à Palerme en juin 1998 et à Lisbonne en mai 2000 («think tank»).

Au cours de la conférence de Stuttgart, la Libye a été accueillie la première fois en tant qu'invité spécial de la Présidence. Elle a également assisté aux conférences de Marseille, de Bruxelles et de Valence. Toutefois, la question de sa participation au Partenariat demeure ouverte.

La cinquième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Étrangères qui s'est tenue les 22 et 23 avril à Valence, a été considérée comme très fructueuse et a donné un nouvel élan au processus de Barcelone.

Les participants à la conférence de Valence ont unanimement adopté un Plan d'action à mettre en oeuvre immédiatement. Ce plan comprend plusieurs initiatives à court et à moyen terme destinées à renforcer les trois volets du processus de Barcelone:

- En ce qui concerne les aspects politiques et de sécurité du plan d'action, la conférence a adopté des lignes directrices en matière de dialogue politique ainsi que sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme;

- Dans le cadre du Partenariat économique et financier, la conférence a noté que quatre pays impliqués dans le processus d'Agadir s'appêtent à signer un accord de libre-échange devant entrer en vigueur début 2003. La nouvelle facilité d'investissement pour la région, mise en place par la BEI, a également suscité beaucoup d'intérêt. Le plan d'action demande à la Commission européenne de poursuivre ses travaux sur les questions commerciales décidées à la réunion ministérielle de Tolède, ainsi que ceux portant sur les transports, l'énergie et les télécommunications, et l'harmonisation du marché intérieur. Il souligne également la nécessité d'un cadre stratégique de développement durable pour le partenariat.

- Au titre du Partenariat social, culturel et humain, la conférence a avalisé le documentcadre sur la «Coopération dans le domaine de la justice, de la lutte contre la drogue, le crime organisé et le terrorisme, ainsi que la coopération dans le traitement des questions relatives à l'intégration sociale des migrants, aux migrations et à la circulation des personnes». Les Ministres ont aussi donné leur accord de principe à la création d'une fondation euro-méditerranéenne afin de promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations; ils ont approuvé un Programme d'action dans le même domaine, orienté vers la jeunesse, l'éducation et les médias.